

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band: 22 (1934)
Heft: 432

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques, l'Union syndicale suisse des ouvriers indépendants et les employés). Il faut reconnaître aussi que, dans notre pays, rares sont les femmes qui, du côté ouvrier, pourraient vraiment collaborer au travail de la Conférence, et nous ne pouvons que répéter ici combien nous regrettons qu'aucune de nos diverses organisations syndicales suisses ne soit parvenue à former dans ses secrétariats des compétences féminines, qui constitueraient d'excellents éléments pour une délégation à Genève.

Les deux Commissions spécifiquement féminines ont été celles qui se sont occupées de la révision de la Convention de Washington sur le travail de nuit des femmes, et de la préparation d'un questionnaire concernant le travail des femmes dans les mines.

Mlle Kerstin Hesselgren (Suède), assistée par Mlle Milena Atanaskovitch (Yougoslavie) comme rapporteur, a présidé la réunion de ces Commissions. Et l'on doit à son calme, à son esprit de conciliation et de compréhension que les débats n'aient pas été cette année-ci aussi chauds que lorsque la question de la révision a été discutée pour la première fois en 1931. D'ailleurs, l'opposition manifestée par le groupe ouvrier contre la révision s'était calmée, et lors de la votation définitive en séance plénière, les délégués ouvriers présents votèrent en faveur de la disposition qui exclut de l'interdiction du travail de nuit les femmes occupant des postes supérieurs de direction. Une seule et unique exception a été constituée par Miss Julia Varley (Gde-Bretagne), qui souleva une certaine hilarité lorsqu'elle prononça un *Non* catégorique et indépendant en séance plénière, alors que 58 voix votèrent pour l'affirmative. L'opposition de Miss Varley est motivée par le fait que, par cette disposition d'exception, une porte est ouverte par laquelle peut passer la réintroduction du travail de nuit, et que les ouvrières anglaises craignent que cette disposition ne soit interprétée de façon large que ne peut l'avoir prévu l'Organisation du travail. Ces craintes sont d'une part compréhensibles: toutefois la rédaction actuelle: *La présente Convention ne s'applique pas aux femmes qui occupent des postes de direction impliquant une responsabilité et n'effectuent pas normalement un travail manuel* est suffisamment précise, et circonscrit nettement le groupe pour lequel vaut cette disposition. C'est maintenant l'affaire des autorités de chaque pays de donner à cette disposition une application raisonnable.

Le second point de la Convention soumis à la révision souleva une plus longue discussion. Selon une proposition belge, la période considérée comme temps de nuit pendant lequel le travail est interdit, et que l'ancienne Convention fixait immuablement entre 10 heures du soir et 5 heures du matin, devait pouvoir être, dans des cas exceptionnels, légèrement décalée et repoussée sur la période de 11 heures du soir à 6 heures

du matin. Les délégués ouvriers se défendirent violemment contre la révision de ce second point, et celui-ci n'obtint finalement en séance plénière guère plus de voix affirmatives que le premier. La signataire de ces lignes avait formulé à la Commission une proposition du gouvernement suisse, d'après laquelle le décalage exceptionnel du temps obligatoire de repos devrait pouvoir être appliqué seulement à certaines entreprises; et elle démontra comment, pour notre pays, un retard de la période considérée comme travail de nuit constituerait une aggravation des conditions du travail des ouvrières, puisque celles qui appartiennent à l'équipe du soir seraient amenées à rentrer chez elles entre 11 heures et minuit, soit à un moment bien plus défavorable qu'entre 4 heures et 5 heures du matin, heure qui se trouverait de la sorte perdue pour l'équipe du matin. La présence de la femme semble aussi plus nécessaire à la maison le soir, que de très bonne heure le matin. Mais ces considérations furent accueillies avec un curieux scepticisme par les représentants et les représentantes des autres pays.

En revanche, la Commission chargée de préparer un questionnaire sur le travail des femmes dans les mines aboutit à des décisions presque unanimes. Présidée par Mlle Stenberg, une Hollandaise, qui, depuis bien des années vient à la Conférence comme conseillère technique de la délégation des Pays-Bas, elle eut comme rapporteur une déléguée hindoue, Mrs. Subbarayan. Pour la première fois en effet, le gouvernement des Indes avait envoyé une femme à la Conférence du Travail. Mrs. Subbarayan, dont le sari national a suscité beaucoup d'admiration, a fait d'excellents débuts à la Conférence, et sa distinction, son extérieur séduisant, comme l'humour naturel avec lequel elle a assaisonné la plupart de ses interventions, lui ont gagné de nombreux amis. Et c'est avec beaucoup de grâce qu'elle s'est acquittée de sa tâche de présenter en séance plénière le rapport, qui n'a d'ailleurs pas soulevé d'objection, de sa Commission.

DORA SCHMIDT.
(Trad. française.)

(La fin au prochain numéro.)

Notes de musique

Pour le Foyer Arménien.

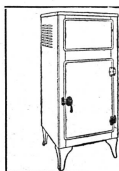
Mme Chérédjian-Charrey, professeur au Conservatoire de Genève nous a conviées le 26 juin à une soirée à l'Athénée. Elle avait organisé un petit concert au bénéfice du Camp de Vacances du Foyer Arménien, et nous a présentés, dans la première partie du programme, ses élèves Mlle Feuerstein, Sdkian, Press, Peyrian, Béatrice Ganz et M. Edouard Muller, qui tous firent preuve, dans un répertoire moderne très intéressant, de qualités musicales remarquables; ce qui caractérise d'ailleurs les élèves de Mme Chérédjian c'est leur superbe assurance et la note très

a été élevée sous la forme de la résolution suivante:

Le Conseil de direction de la Fédération Internationale des Femmes dans les carrières libérales et les professions, réuni à Genève, proteste énergiquement contre la tendance actuelle qui menace le travail des femmes mariées aussi bien dans les fonctions publiques que dans les entreprises privées, et considère avec inquiétude le danger qui en résulte pour l'institution du mariage. Le Conseil est décidé à agir auprès des gouvernements et des autorités compétentes dans tous les pays où existent pareilles entraves, le droit au travail de tout être humain ne devant être restreint ni pour cause de sexe, ni pour cause de situation sociale.

Une autre résolution insistant auprès des Fédérations nationales de femmes engagées dans les affaires et les professions, pour qu'elles travaillent en faveur de la ratification de la Convention révisée sur le travail de nuit des femmes votée par la Conférence Internationale du Travail, a été adoptée par le Conseil directeur (Voir plus haut pour les détails sur cette révision, l'article de notre collaboratrice, Mlle Dora Schmidt (Red.). Rappelons à ce sujet que c'est la Fédération qui avait rédigé le mémoire, signé et appuyé par d'autres organisations, qui fut envoyé au Conseil d'administration du B. I. T. demandant que la Convention fût révisée de façon à exempter de ses stipulations les femmes occupant des postes de surveillance et de direction. Si cette révision n'a pas été tout à fait aussi loin que notre Fédération l'avait souhaité, elle marque cependant un progrès caractéristique, puisque c'est la première fois dans l'histoire de la législation internationale qu'a été reconnue la présence des femmes dans des postes importants dans l'industrie.

Plusieurs sessions du Conseil furent consacrées à discuter à fond un programme d'action pour l'année prochaine. Il est probable que l'on y insistera beaucoup sur l'étude des questions éco-



LONGEMALLE, 12

personnelle de leur jeu (Mlle Ganz dans Alceste, M. Muller dans Poulenc).

La cantatrice viennoise Marie-Louise Wetzler interpréta avec beaucoup de charme, d'une voix chaude et expressive, des chants de Schubert et de Schumann, des airs bohémien et hongrois.

Enfin, Mlle Nina Chérédjian termina le concert avec son jeu étincelant de vic et de jeunesse dans la *Source* de Liszt, les *Dances rythmiques* de Jacques-Dalcroze, et surtout cette splendide *Isle joyeuse* de Debussy; cette œuvre, d'ailleurs, est toujours « le cheval de gloire » de Mlle Chérédjian; c'est chaque fois une grande joie de suivre la fascinante interprétation qu'elle développe dans cette pièce.

On ne peut que remercier et féliciter tous ces artistes et élèves et surtout Mme Chérédjian de cette généreuse idée d'entraide.

EST. B.-V.



**Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin**

Les suffragistes genevoises et les femmes turques.

Très nombreuse assistance, le 25 juin, malgré la saison estivale, à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée genevoise pour le Suffrage féminin, rehaussée par la présence de Mmes Plaminkova, sénateur de Tchécoslovaquie, et Adèle Schreiber, vice-présidente de l'Alliance Internationale.

On entendit d'abord les rapports habituels sur la marche de l'Association, sur son travail considérable de propagande et de préparation civique des femmes, sur ses démarches pour ouvrir aux femmes l'accès des Commissions officielles, où, en apportant un concours pratique précieux d'expérience, elles font l'apprentissage de la vie publique; sur les relations de l'Association avec d'autres groupements, et notamment avec le groupement genevois *La Femme et la Démocratie* qu'elle a contribué à créer, etc., etc. Puis Mlle Kammacher, avocate, fit un récit clair et concis des belles journées de Berne et du Jubilé des vingt-cinq ans de fondation de l'Association Suisse pour le Suffrage, jubilé auquel M. Motta, conseiller fédéral, apporta le chaleureux encouragement que l'on sait par ses déclarations suffragistes catégoriques.

Mais le clou de cette réunion genevoise fut certes la captivante causerie de M. le prof. Malche, sur ce sujet: *La femme turque*. Comme l'expliqua Mlle Gourd, qui présidait l'Assemblée, le prochain Congrès suffragiste international devant avoir lieu à Istanbul au printemps 1935, il était donc tout indiqué pour les suffragistes genevoises de se renseigner sur la situation des femmes qu'elles rencontreraient là-bas. Et au gré de ses souvenirs, M. Malche promena de façon charmante son auditoire parmi les différents milieux féminins que ses fonctions en Turquie l'ont amené à visiter: intellectuelles élevées à l'occidentale, femmes du monde et grandes dames, professionnelles abordant les différentes car-

nomiques, puisque une connaissance intelligente de ces problèmes est de plus en plus considérée comme nécessaire à la participation des femmes aux affaires publiques. La Secrétaire générale, Miss Dorothy Heneker, consacra également une bonne partie de son temps à la propagande, afin d'élargir le nombre des membres de la Fédération dans les pays européens, et sans doute dans d'autres continents.

La Fédération compte maintenant des membres dans 21 pays, dont 12 ont été représentés à ce Conseil de direction, soit le Canada, la Tchécoslovaquie, l'Angleterre, la France, la Hollande, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, la Pologne, la Suède, la Suisse et des Etats-Unis. Les deux Fédérations les plus nombreuses sont celles des Etats-Unis et d'Italie, mais la Fédération norvégienne, sous l'active présidence de Froken Nana With, s'est développée très rapidement au cours de ces deux dernières années, fondant 12 clubs dans différentes villes norvégiennes avec un total de 2.400 membres environ. C'est en reconnaissance de ce beau travail que Fr. With a été élue présidente des membres de la Fédération internationale.

Durant les quatre journées qu'a duré cette réunion, une exposition des projets de dessins pour un insigne international a eu lieu au Lycéum-Club de Genève, sous la direction de Mme Antonietta Paoli Pogniani, de Rome, présidente de la Commission des Beaux-Arts. Environ 150 dessins provenant de 12 pays ont été exposés. Ajoutons que, toujours sous les auspices de la Commission de M. M. Pogniani, une exposition des Beaux-Arts aura lieu à Varsovie en octobre prochain.

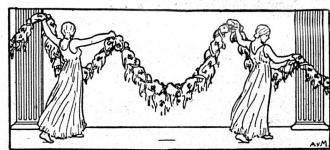
Helen HAVENER (Etats-Unis)
Présidente de la Commission de
publicité de la Fédération internationale
(Trad. française)

UN RÉEL PROGRÈS LES

FRIMAX
CAVALIER
ROTATIFS

rières qui maintenant s'ouvrent aux femmes, paysannes laborieuses et timides.... L'émancipation de la femme turque a marché à pas de géant, parce qu'elle est considérée comme un élément important de la nation tout entière. Non seulement voile, polygamie, harem, ont disparu, mais le Code civil suisse a été adopté, les femmes sont professeurs d'Université, avocates, médecins, femmes d'affaires, conseillères municipales et prochainement électorales, dépassant ainsi de beaucoup les femmes suisses dont on leur a conféré le statut civil. Faut-il s'étonner si quelques-unes des auditrices de M. Malche, en le remerciant de l'heure charmante qu'il a fait passer à son public, ont annoncé leur grand désir de se rendre à ce Congrès d'Istanbul, et ont même manifesté quelque regret de ne pas être Turques!...

E. Gd.



A travers les Sociétés

Exposition de travaux au Foyer de l'Ecole d'études sociales (Genève).

C'est le jeudi 21 juin que, dans les avenants locaux du Foyer ouvrant leurs fenêtres sur le jardin fleuri, a eu lieu l'exposition des travaux de confection et de lingerie exécutés par les élèves sous la direction de Mme de Gunten, professeuse.

Choix varié de « dessous », du simple à l'élégant raffiné en divers tissus, un pyjama aussi à la coupe charmante, de jolies robes de plage et autres vêtements de saison, et — ne l'oublions pas — reprises et pièces où il faut regarder de très près pour voir que ce n'est pas du neuf — tout cela révèle du goût, de la précision, un soin méticuleux et fait le plus grand honneur aux exécutantes et à celle qui les a si bien dirigées.

Nous serions injuste en passant sous silence les excellentes et jolies pâtisseries, œuvres d'élèves également, qui ont appris par leur maîtresse Mlle Paris, dans leurs cours de cuisine, qu'il ne suffit pas de faire bon, mais qu'il importe de présenter avec art ce qui, hélas! est destiné à si vite disparaître.

M.-L. P.

Entreprise Générale d'Electricité
ET DES TÉLÉPHONES CENTRAUX

LOUIS MORANDO
CONCESSIONNAIRE

14, rue Micheli-du-Crest, GENEVE

Téléphone 41.649 Cpte Chèques post. 1.846

Pour la Terrasse, le Balcon et le Jardin

RIEN N'EST PLUS PRATIQUE, PLUS CONFORTABLE ET REPOSANT QU'UN BON FAUTEUIL EN ROTIN OU UNE CHAISE LONGUE

ACHETEZ-LES chez le FABRICANT-SPECIALISTE

H. Märki r. du Conseil-
Général, 16

Où vous trouverez un grand choix de modèles depuis 14 fr. ... Réparations ... Tél. 43.056

Vente à grands rabais
de tous nos articles d'été

CHAUSSURES SCHADLER
COUTANCE, 5, 1^{er} étage (entrée rue Grenus, 7)

Pas de frais généraux ... Bénéfice au client



IMPRIMERIE RICHTER. — GENEVE

Fédération des femmes dans les carrières libérales et les professions

C'est à Genève, où cette Fédération a été fondée il y a quatre ans, que s'est réuni, du 24 au 29 juin, son Conseil de direction pour sa session annuelle.

Il est naturel que les problèmes auxquels cette période de crise donne une importance toute spéciale aient retenu son attention: le chômage et les efforts des femmes professionnellement occupées à travers le monde pour lutter contre ses effets; les attaques portées contre le travail de la femme mariée, à la fois dans les administrations publiques et dans les affaires privées, en résultat direct de la diminution des postes disponibles; l'influence encore trop limitée des femmes sur les décisions des gouvernements dans de nombreux pays où fonctionne cependant le suffrage féminin, etc.

L'attitude prise par ce groupement a été nettement exprimée, aussi bien dans les résolutions votées au cours de ces quatre journées, que dans le discours de la présidente, Miss Lena Madison Phillips, avocate à New-York, le tout concordant à établir un programme d'action. « Parlons moins et agissons plus », a déclaré Miss Phillips. Ne nous contentons pas de résolutions passives qui ne seront jamais appliquées. Si nous voulons restaurer la paix du monde, il nous faut faire plus que manifester simplement de la bonne volonté. Car la véritable prospérité et l'entente internationale reposent sur une base économique autant que politique. Si nous, femmes, voulons mettre de l'ordre dans le chaos mondial actuel, nous devons prendre une part active à la vie économique et politique. »

Une vigoureuse protestation contre la tendance générale d'entraver le travail de la femme mariée